UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n° 102 - 2024 relative à la motion présentée au conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la motion soumise au vote.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,
le 18/12/2024

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Motion
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19 Décembre 2024

Document mis en ligne le : 19 Décembre 2024